

DELIBERATION 2016-72

LE 13 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 7 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. TRINDADE J. procuration Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUREL P. - Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. - M. DELON A. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L.

Madame Marie-Laure OMS a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ADHESION A « LA CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS. OBJECTIF ZERO PHYTO DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la Charte Régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...);
- En Languedoc-Roussillon, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages ;
- Les objectifs visés concernant des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux ;
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Elle précise que la commune met en œuvre depuis plusieurs années un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH). C'est cette démarche qui lui permet aujourd'hui de remplir les critères d'adhésion à la charte régionale « Zéro phyto ».

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Envoyé en préfecture le 14/10/2016

Reçu en préfecture le 14/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20161014-2016_72-DE

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** de confirmer son engagement en faveur de la réduction des pesticides sur la Commune ;
- **ADOpte** le cahier des charges ;
- **SOLLICITE** l'adhésion de la Commune à la Charte Régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

 **Isabelle GUIRAUD**
Maire de Saint Jean de Védas,

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire



